

François Rivière conserve son siège

Des projets dans la continuité



François Rivière conserve son siège

Lors du premier tour des élections, la liste menée par François Rivière maire sortant avait obtenu 13 sièges, celle menée par Bastien Porta en remportant deux. Le nouveau conseil vient de se réunir, dans la salle de vidéoconférence de Val de Gers, afin de respecter la distanciation sociale. En préambule, François Rivière a annoncé que Martine Pédoussaut élue de l'opposition ayant démissionné au lendemain du scrutin, c'est donc Christian Warniez qui siègera à sa place.

Candidat à sa propre succession, François Rivière a obtenu 13 voix dès le premier tour, avec aussi deux votes blancs, Patrice Martet étant pour sa part maire délégué d'Artiguedieu-Garrané.

Un deuxième vote a permis d'élire sur le même score les quatre maires-adjoints sur proposition d'une liste déjà établie. Tous les votes se sont faits à bulletin secret.

- 1er adjoint : Jean-Pierre Sainte-Marie, délégué aux affaires générales, aux finances, assainissement et eau potable
- 2e adjoint : Isabelle Dallas, déléguée aux associations, à la culture et aux affaires scolaires
- 3e adjoint : Guillaume Sabathier qui s'occupera du pôle technique
- 4e adjoint : Aurélie Gabriel déléguée à l'environnement cadre de vie et lien social

Liste des autres conseillers : Virginie Pirovano ; Aurélie Barbé ; Jean-Louis Ferreira ; Stéphanie Jacquy Datas ; Jérôme Morosi ; Katya Doucet ; Daniel Danflous ; Bastien Porta et Christian Warniez.

La commune associée d'Artiguedieu-Garrané a également une commission consultative composée de quatre résidents qui seront invités à suivre les séances du conseil municipal : Mmes Dubroca et Aubian-Collongues, Mrs Cavalière et Lacarce.

Le maire a ensuite proposé le nom des membres, titulaires et suppléants, qui représenteront la commune au sein des différentes commissions et syndicats, noms qui ont été approuvés à main levée. Les commissions concernant les affaires générales et l'urbanisme de la commune comprendront l'ensemble des conseillers ainsi que la commission consultative d'Artiguedieu, soit 19 personnes.

Rendez-vous est pris pour la première réunion qui devra se tenir obligatoirement avant le 3 juillet.



Élection à huis clos



Ils géreront la ville pendant six ans